

OULINS
PONTGOUIN
REVERCOURT
ROHAIRE
ROUVRES
RUEIL-LA-GADELIERE
SAINT-ANGE-ET-TORCAY
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES
SAINT-BOMER
SAINT-CHRISTOPHE
SAINT-DENIS-DES-PUITS
SAINT-DENIS-LANNERAY (ex LANNERAY – SAINT DENIS LES PONTS)
SAINT-ELIPH
SAINT-EMAN
SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS
SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE
SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS
SAINT-LUCIEN
SAINT-MAIXME-HAUTERIVE
SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES
SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN
SAINT-OUEN-MARCHEFROY
SAINT-REMY-SUR-AVRE
SAINT-VICTOR-DE-BUTHON
SAINTE-GEMME-MORONVAL
SAINTIGNY (ex FRETIGNY – SAINT DENIS D'AUTHOU)
SAULNIERES
SAUSSAY
SENANTES
SENONCHES
SOREL-MOUSSEL
SOUANCE-AU-PERCHE
THIRON-GARDAIS
TREON
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
TRIZAY-LES-BONNEVAL
UNVERRE
VAUPILLON
VERNOUILLET
VERT-EN-DROUAIS
VICHES
VIEUVICQ
VILLEBON
VILLIERS-LE-MORHIER
YEVRES

DÉFINITION DES CATÉGORIES DES ZONES

ARTICLE 2

Chaque zone est divisée en 3 catégories. Ces catégories sont définies en fonction des critères suivants : nature du sol, climat, topographie parcellaire (forme et groupement des parcelles d'une exploitation ou d'une partie d'exploitation par rapport à son siège), possibilité ou non de drainage et d'irrigation (s'il y a nécessité), accès aux parcelles et éventuelles bordures de bois.

La surface de chacune des catégories doit être mentionnée au bail

Les catégories A correspondent aux meilleures terres et meilleurs prés de chaque zone.
Les catégories B correspondent aux terres moyennes et prés moyens de chaque zone.
Les catégories C correspondent aux terres inférieures et prés inférieurs de chaque zone.

Zone I

CATÉGORIE A

Terres de limon très profond, d'excellence fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale (sans nécessité d'irrigation ou de drainage).

CATÉGORIE B

Terres de limon profond, de bonne fertilité, avec possibilité d'irrigation ou de drainage, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile ou insuffisamment groupées.

CATÉGORIE C

Terres de limon peu profond, caillouteuses ou argileuses ou de terres de catégorie B avec certaines difficultés d'irrigation ou de drainage ou terres en pente.

Zone II

CATÉGORIE A

Terres de limon profond (sur calcaire ou argile à silex), de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale sans nécessité d'irrigation ou de drainage.

CATÉGORIE B

Terres de limon moins profond, de fertilité satisfaisante avec possibilité d'irrigation ou de drainage, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante.

CATÉGORIE C

Terres de limon peu profond ou caillouteuses ou terres de catégorie B avec difficulté d'irrigation ou de drainage ou terres en pente.

Zone III

CATÉGORIE A

Terres de limon suffisamment profond sur argile à silex, terres argileuses sur craie, de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale.

CATÉGORIE B

Terres d'argile à silex ou de catégorie A moins saines avec possibilité de drainage, ou brûlantes avec possibilité d'irrigation, d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante ou riveraines de bois.

CATÉGORIE C

Terres caillouteuses ou de terres de catégorie B très humides difficilement drainables ou brûlantes avec difficulté d'irrigation ou riveraines de bois ou en pente accentuée.

Zone IV

CATÉGORIE A

Terres de limon sur argile à silex, terres d'argile siliceuse sur craie ou sur argile à silex, de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale.

CATÉGORIE B

Terres sableuses ou terres d'argile à silex, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante ou riveraines de bois.

CATÉGORIE C

Terres sans possibilité d'irrigation ou de drainage ou en pente accentuée ou riveraine de bois.